



Port de Brest

PERIODE DE TRAVAIL	HEURE LIMITE DE COMMANDE
Lundi 8/12 – 6/14 – 14-22	Le vendredi à 17 h
De 8 h à 12 h	La veille à 17 h
Shift de 14 h à 22 h	
De 14 h à 18h	Le jour même à 11 h
Shift de 6 h à 14 h	
Shift de 22 h à 6 h	Pré commande la veille à 17 h A confirmer la veille à 17 h
Samedi - dimanche et férié	Pré commande la veille à 17 h A confirmer Le jour même à 11 h Le vendredi à 17 h

DATE		TEL Responsable	
CLIENT (Scociété)		FAX	
Responsable (Personne en charge)		MAIL	

Notes: Une facturation de 3 heures de personnel sera établie en cas de décommande après l'heure limite de commande / Les demandes de personnels supplémentaires pour du travail en continu doivent être spécifiées dans la dernière colonne "observations/autres commandes" / La facturation sera conforme aux tarifs publics en vigueur / Les commande "a finir" doivent être spécifiées en observation. Pour plus de détails se référer au document "Tarifs publics" de l'année en cours / Les engins de levage sont mis en location avec un conducteur suivant les conditions définies par le code du travail.

COMMANDE DE GRUES PORTUAIRES POUR LA JOURNEE DU :

____/____/____

SIGNATURE client :

NAVIRES	NATURE MARCHANDISE	NBR OU TONNAGE	GRUES	8 - 12	14 - 18	6 - 14	14 - 22	22 - 6	OBSERVATIONS/ AUTRES COMMANDES
5 ème Est			Grue Five cail : FCB 7						
6 ème miné			Grue Five cail : FCB 2						
			Grue Five cail : FCB 3						
			Grue Five cail : FCB 4						
6 ème sud			Grue Five cail : FCB 5						
			Grue Five cail : FCB 6						
			Grue réggiane kangourou : RK						
MOBILE			Reggiane MOBILE : R1						
			Reggiane MOBILE : R2						
			Reggiane MOBILE : R3						
			Reggiane MOBILE : R4						

Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest - Direction des Equipements / tel : 02 98 46 23 80 fax : 02 98 43 24 56

FAX CCI - EXPLOITATION : 02 98 46 22 08